

CTM du 16 avril 2015 Déclaration liminaire

Le 9 avril les confédérations FO et CGT avec Solidaires et la FSU ont appelé à la grève interprofessionnelle contre l'austérité et son pacte de responsabilité ; la loi Macron et la réforme territoriale.

La grève, malgré le silence médiatique, a été importante et plus de 80 manifestations ont eu lieu dans tout le pays. A Paris ce sont 150000 salariés qui ont manifesté.

La grève a été importante dans l'Éducation nationale.

Nous notons que le pourcentage publié par le ministère, qualifié pour la première fois de « moyenne pondérée », l'a été sans que, ainsi que nous l'avons vérifié, des remontées aient été demandées aux établissements vers les rectorats, et des rectorats au ministère !

A la suite de cette mobilisation, avec notre confédération, nous demandons aux pouvoirs publics de répondre aux revendications des salariés, qui ont été déposées ces dernières semaines, tant pour des raisons sociales, qu'économiques et démocratiques.

C'est encore confirmé par le fait qu'après une accalmie au mois de janvier, les chiffres du chômage sont repartis à la hausse en février (+0,4%, soit 12800 chômeurs dans la catégorie A). Qui plus est, le nombre de demandeurs d'emploi de plus de 50 ans augmente mois après mois, conduisant de plus en plus de chômeurs ayant épuisé leur droit à indemnisation à vivre ou survivre avec un minimum social.

Les pensions de retraite de base ne devraient pas être revalorisées au 1^{er} octobre 2015 et ainsi rester figées jusqu'en octobre 2016. C'est une décision du programme de stabilité 2015-2018. Or elles n'ont pas été revalorisées depuis avril 2013.

(...) Retrouver une activité économique plus forte par l'investissement public et privé, par le soutien du pouvoir d'achat est donc de plus en plus prioritaire.

Quand on entend qu'après les 42 milliards donnés au patronat dans le cadre du pacte de responsabilité, avec les résultats que l'on voit en matière de chômage, d'activité économique mais aussi de régression sociale dans tous les domaines, 2,5 milliards de plus viennent d'être annoncés, on ne peut qu'affirmer que le blocage de la valeur du point d'indice pour les fonctionnaires doit cesser immédiatement !

L'austérité doit être stoppée : il y a urgence !

Dans l'Éducation nationale la loi de Refondation et ses mesures d'application viennent de connaître un nouvel épisode avec la réforme du collège présentée au CSE, qui fait suite à la publication du décret sur le socle commun.

Cette réforme remet en cause l'architecture disciplinaire de l'enseignement, introduit, au nom de l'autonomie la concurrence entre les personnels, les disciplines et les établissements. Elle se traduira pas moins de connaissances transmises aux élèves. Elle porte atteinte aux conditions de travail, à la liberté pédagogique et à la situation statutaire des personnels dans la logique des décrets du 20 août 2014 sur les missions et obligations de service et de la mise en place des IMP. Elle ne résoudra

aucun problème, mais les aggravera encore. Elle va de pair avec les projets de dissolution des SEGPA dans le collège.

Il est clair que cette réforme se heurte à l'opposition d'une majorité des enseignants. Elle a reçu un vote négatif d'organisations syndicales qui représentent 80% des voix aux élections professionnelles. Son maintien ouvre une situation conflictuelle dont le ministère porte l'intégrale responsabilité.

Notre fédération soutient pleinement le mot d'ordre de grève du 19 mai 2015.

Ce conflit s'ajoute au rejet de la désastreuse réforme des rythmes scolaires, poursuivie malgré les difficultés qu'elle crée, il s'ajoute aux demandes des personnels pour qu'à la prochaine rentrée les conditions d'enseignement ne soient pas encore dégradées. Ainsi les actuelles annonces sur les mesures de carte scolaires dans le 1er degré produisent déjà des mobilisations.

A la suite de ce qui s'est exprimé le 9 avril des mesures immédiates doivent être prises pour rassurer les personnels.

Des réponses doivent être données sur les postes, les classes, les moyens pour la rentrée 2015. La territorialisation de l'école publique doit être stoppée, notamment sur la réforme des rythmes scolaires et celle des collèges. Il faut des réponses sur l'avenir de la formation professionnelle initiale dans les lycées professionnels alors que l'on assiste à une offensive sans précédent du MEDEF pour développer l'apprentissage et exiger un droit de regard sur la formation professionnelle avec une carte des formations qui doit s'adapter aux entreprises.

Tout est fait pour démontrer que l'apprentissage est une voie meilleure que l'enseignement professionnel de l'Education Nationale pour accéder à l'insertion professionnelle et à l'emploi !

Des réponses doivent être apportées sur la réforme territoriale et ses conséquences pour les missions, les statuts et les postes des personnels. Nous ne manquerons pas de faire connaître celles qui seront données sur ce point ajouté aujourd'hui à notre ordre du jour.

Persister à ne pas répondre aux revendications les plus élémentaires des personnels, ne pas remettre en cause l'austérité, ce serait prendre la responsabilité de la multiplication des conflits.

Avant de conclure, nous souhaitons aborder trois demandes particulières que nous avons faites

1- Nous avons demandé que le bilan de l'attribution des congés formation soit examiné au CTM. A ce jour nous avons été informés de la mise à l'étude de cette demande. Nous la renouvelons donc et rappelons que les questions relatives « à la formation et au développement des compétences et qualifications professionnelles » entrent dans les compétences des CTM.

2- Alors que la Ministre de la Fonction publique a annoncé que le dispositif « Sauvadet » allait être prolongé de deux ans, nous nous sommes adressés spécifiquement au ministère de l'Éducation nationale. Il est un fait que le dispositif actuel des concours réservés et examen professionnels dans ce ministère ne permettra pas d'atteindre le nombre de titularisations promises. Il y a trop d'obstacles. Nous demandons donc le réexamen du dispositif, la réouverture des discussions.

Pour les enseignants notamment nous demandons un examen professionnel reposant sur une simple inspection. Nous restons de plus en plus demandeurs d'un véritable plan de titularisation pour tous les contractuels qui le souhaitent.

3- Le dernier CHSCT ministériel a adopté à l'unanimité un avis des représentants des organisations syndicales qui y siègent (FO, FSU, UNSA). Je me permets de le lire :

« Le Ministère de l'Éducation Nationale a choisi de mettre en œuvre un logiciel de formation à distance «M@gistère». Il l'a fait sans aucune consultation d'aucun CHSCT à quelque niveau que se soit et ce en contradiction avec l'article 57 du décret 82-453 modifié. Compte tenu des nombreux problèmes posés par cette formation à distance, le CHSCT M demande que celle-ci n'ait lieu que sur la base du volontariat et qu'aucune sanction ne soit engagée à l'encontre des collègues qui ne veulent pas entrer dans le dispositif, et qu'une véritable formation soit mise en place. »

Les demandes sont précises et appellent des réponses qui doivent l'être aussi. Nos syndicats ont recueilli des témoignages de collègues : formation continue qui ne correspond pas aux attentes et

aux besoins, allongement de la journée de travail, heures de travail informel non comptabilisé, mise en place d'un dispositif d'auto évaluation, ouvert de plus aux critiques des collègues, processus de culpabilisation individuelle qui peut fragiliser certains enseignants, réseau social imposé et non confidentialité. En termes de santé, de stress, de surcharge de travail, d'organisation de leur vie privée les conséquences négatives sont incontestables. Nous serons donc particulièrement attentifs aux réponses qui seront apportées.

Je vous remercie de votre attention.